



COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	7
Procurations	2
Votant	9
Date de la convocation	
08/08/2023	

Séance ordinaire du mardi 22 août 2023
Le Conseil Municipal de la **Commune de Pailhès**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18 h 30

Président : SOUQUE Robert

Présents : AVARGUEZ Jean-Michel, GARCIA Pierre-Alain, GERARD Alexandre, GROUSELLE Didier, MALRIC Alain, PEREZ Hélène,

Absents ayant donné pouvoir : CARQUET Sonja à SOUQUE Robert, BADUEL Didier à PEREZ Hélène

Absents : CHARPENTRAT Audrey, ELZO Virginie, GENEVET Romain, HOSTE Guillaume, RUIZ Christelle

Secrétaire de séance : GERARD Alexandre

Délibération : Monsieur le Maire,

2023/6 : APPROBATION NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION – CLECT 2023

Rappelle au Conseil Municipal qu'une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été mise en place auprès de la Communauté de Communes Les Avants Monts.

Un rapport de cette commission vient d'être publié et détermine les attributions de compensation à verser aux communes.

Présente au Conseil Municipal le contenu de ce rapport ; la compensation prévisionnelle pour l'exercice 2023 est de 8 102.52 €

Voté à l'unanimité

2023/7 : REVISION PRIX CANTINE

La société SHCB, titulaire du marché de prestation des repas pour les cantines scolaires, a fait part d'une augmentation à compter du 1^{er} septembre 2023 des tarifs, passant de 3.23 € HT à 3.72 € HT, (3.88 TTC à 4.46 TTC).

Indique que le prix du repas pour les familles est de 3.50 €, tarif inchangé depuis le 1^{er} janvier 2015.

Propose une augmentation de 0.50 € par repas, applicable dès le 1^{er} octobre 2023

Voté à 8 voix POUR 1 ABSTENTION

2023/8 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Un mouvement de crédit en dépenses d'investissement est nécessaire :

	DEPENSES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
Opérat° 236 – ENSEMBLE CASTRAL	20 0000.00	
Opérat° 227 - VOIRIE		15 000.00
Opérat° 228 – BATIMENTS COMMUNAUX		5 000.00
TOTAL	20 000.00	20 000.00
TOTAL GENERAL	0 €	

Voté à l'unanimité

Séance levée à 19 h 16